



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 19 octobre 2020, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère (téléconférence)

M. Raouf Absi, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère (téléconférence)

M. François Desmarais, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère (téléconférence)

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, greffière

M. Roger Maisonneuve, directeur général

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public:

M. Gustave Gauthier:

- passages piétonniers près du carrefour giratoire De Montarville.

Mme Sabah Hocine:

- annulation des cours de natation, ainsi que les cours privés.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

201019-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant le point *13.1 Adjudication d'un contrat de services professionnels pour étude géotechnique et caractérisation environnementale - Resurfacement 2021 (P-21-AM-01-M2)* et en reportant le point *12.8 Avis de réserve pour fins publiques - une partie des lots 4 686 184, 4 686 185 et 1 912 992 cadastre du Québec.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-2

**Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 et des séances extraordinaires des 28 septembre et 5 octobre 2020**

---

Il est proposé d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 septembre 2020 et des séances extraordinaires des 28 septembre et 5 octobre 2020 tenues par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Avis de motion**

---

201019-3

**Avis de motion - Projet de règlement numéro 2020-293-2 modifiant les dispositions du Règlement de construction numéro 2018-293 afin d'adopter une mesure différente pour les bâtiments de la zone H-807 affectés par des séparations coupe-feu de cages d'escaliers d'issue interrompues par des planchers et des paliers des escaliers**

---

Mme la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2020-293-2 modifiant les dispositions du Règlement de construction numéro 2018-293 afin d'adopter une mesure différente pour les bâtiments de la zone H-807 affectés par des séparations coupe-feu de cages d'escaliers d'issue interrompues par des planchers et des paliers des escaliers.

201019-4

**Avis de motion - Projet de règlement 2020-341 ordonnant la construction de vestiaires pour les différents plateaux sportifs que l'on retrouve dans le parc Pierre-Laporte et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 399 985 \$**

---

Mme la conseillère Jacqueline Boubane donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption le Règlement numéro 2020-341 ordonnant la construction de vestiaires pour les différents plateaux sportifs que l'on retrouve dans le parc Pierre-Laporte et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 399 985 \$.

#### **Adoption de règlements**

---

201019-5

**Adoption du Règlement numéro 2020-121-11 modifiant le Règlement 2009-121 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Boucherville afin de modifier la vitesse sur la rue Jean-Baptiste-Bau entre les rues de la Blanche-Herbe et du Puits**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2020-121-11 - Règlement modifiant le Règlement 2009-121 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Boucherville afin de modifier la vitesse sur la rue Jean-Baptiste-Bau entre les rues de la Blanche-Herbe et du Puits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-6

**Adoption du Règlement numéro 2020-290-8 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin :**

- **De créer la zone I-1013 à même une partie de la zone I-1005**
- 

CONSIDÉRANT la consultation écrite sur le projet de règlement 2020-290-8;

CONSIDÉRANT qu'aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2020-290-8 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin :

- De créer la zone I-1013 à même une partie de la zone I-1005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-7

**Adoption du Règlement numéro 2020-290-9 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin:**

- **De modifier les dispositions relatives aux plaines inondables d'une partie du fleuve Saint-Laurent et de la rivière aux Pins**
- 

CONSIDÉRANT la consultation écrite sur le projet de règlement 2020-290-9;

CONSIDÉRANT qu'aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2020-290-9 modifiant les dispositions du Règlement de zonage numéro 2018-290 afin:

- De modifier les dispositions relatives aux plaines inondables d'une partie du fleuve Saint-Laurent et de la rivière aux Pins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-8

**Adoption du Règlement numéro 2020-293-1 modifiant les dispositions du Règlement de construction numéro 2018-293 afin:**

- **D'adopter une mesure différente pour les mains courantes intérieures des bâtiments situés dans la zone H-807**
  - **De réviser les dispositions applicables aux infrastructures d'alimentation en électricité dédiées aux bornes de recharge pour véhicules électriques**
- 

CONSIDÉRANT la consultation écrite sur le projet de règlement 2020-293-1;

CONSIDÉRANT qu'aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2020-293-1 modifiant les dispositions du Règlement de construction numéro 2018-293 afin:

- D'adopter une mesure différente pour les mains courantes intérieures des bâtiments situés dans la zone H-807
- De réviser les dispositions applicables aux infrastructures d'alimentation en électricité dédiées aux bornes de recharge pour véhicules électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-9

**Dépôt - Projet de règlement numéro 2020-293-2 modifiant les dispositions du Règlement de construction numéro 2018-293 afin d'adopter une mesure différente pour les bâtiments de la zone H-807 affectés par des séparations coupe-feu de cages d'escaliers d'issue interrompues par des planchers et des paliers des escaliers**

---

Mme la conseillère Lise Roy dépose le projet de règlement numéro 2020-293-2 modifiant les dispositions du Règlement de construction numéro 2018-293 afin d'adopter une mesure différente pour les bâtiments de la zone H-807 affectés par des séparations coupe-feu de cages d'escaliers d'issue interrompues par des planchers et des paliers des escaliers.

En conséquence, une consultation écrite sur le projet de règlement se tiendra du 27 octobre au 12 novembre 2020.

201019-10

**Adoption du Règlement numéro 2020-298-1 modifiant les dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-298 afin:**

- **De rendre admissibles à une demande d'usage conditionnel les usages C12-02-01 (entrepreneur en construction ou en rénovation), C12-02-02 (entrepreneur en ouvrage d'art ou génie civil) et C12-02-03 (entrepreneur en mécanique du bâtiment (électricité, plomberie, chauffage, ventilation, extincteur automatique, ascenseur, etc.)) dans la zone I-1013**
- 

CONSIDÉRANT la consultation écrite sur le projet de règlement 2020-298-1;

CONSIDÉRANT qu'aucune disposition de ce règlement n'est susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé d'adopter le Règlement numéro 2020-298-1 - Règlement modifiant les dispositions du Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-298 afin:

- De rendre admissibles à une demande d'usage conditionnel les usages C12-02-01 (entrepreneur en construction ou en rénovation), C12-02-02 (entrepreneur en ouvrage d'art ou génie civil) et C12-02-03 (entrepreneur en mécanique du bâtiment (électricité, plomberie, chauffage, ventilation, extincteur automatique, ascenseur, etc.)) dans la zone I-1013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-11

**Adoption du Règlement numéro 2020-316-3 modifiant le Règlement 2019-316 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2020-316-3 - Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-12

**Dépôt du projet de règlement numéro 2020-339 ordonnant la construction d'un écran antibruit le long de la route 132 vis-à-vis la rue Jean-De Lafond et le poste de pompage et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 397 267 \$**

---

M. le conseiller François Desmarais dépose le projet de règlement 2020-339 - Règlement ordonnant la construction d'un écran antibruit le long de la route 132 vis-à-vis la rue Jean-De Lafond et le poste de pompage et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 397 267 \$.

201019-13

**Dépôt du projet de règlement 2020-341 ordonnant la construction de vestiaires pour les différents plateaux sportifs que l'on retrouve dans le parc Pierre-Laporte et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 399 985 \$**

---

Mme la conseillère Jacqueline Boubane dépose le projet de règlement 2020-341 - Règlement ordonnant la construction de vestiaires pour les différents plateaux sportifs que l'on retrouve dans le parc Pierre-Laporte et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 1 399 985 \$.

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

201019-14

**Demandes de PIIA présentées au CCU du 30 septembre 2020**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2020-157, U2020-159, U2020-160, U2020-163 et U2020-169 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 30 septembre 2020 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2020-70135 pour autoriser l'aménagement d'une dalle de béton estampillé dans la cour privative d'un immeuble situé au 825-6, rue Jean-Bois, le tout en

considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2020-157.

2. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2020-70148 pour autoriser le remplacement des portes et fenêtres et la peinture du revêtement extérieur, d'un immeuble situé au 535-537, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2020-159. Le conseil suggère que les fenêtres soient en bois.
3. La demande de PIIA numéro 2020-70151 pour autoriser à l'installation de nouveaux luminaires muraux sur les façades de l'immeuble situé au 95, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2020-160.
4. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2020-70150 pour autoriser un ajout d'étage partiel d'un immeuble situé au 875, rue Jean-Collet, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2020-163.
5. La demande de PIIA numéro 2020-70157 pour autoriser une nouvelle cheminée sur l'immeuble situé au 609, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2020-169.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-15

**Demandes de PIIA et site du patrimoine présentées au CCU du 30 septembre 2020 (U2020-170, U2020-171)**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2020-170 et U2020-171 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 30 septembre 2020 et d'approuver:

1. La demande de PIIA numéro 2020-70163 pour autoriser une rénovation majeure des façades, un retranchement partiel du sous-sol du bâtiment, un réaménagement de l'aire de stationnement et une bonification des aménagements paysagers de la propriété située au 576, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2020-171.
2. La demande du site du patrimoine numéro 2020-70163 pour autoriser une rénovation majeure des façades, un retranchement partiel du sous-sol du bâtiment, un réaménagement de l'aire de stationnement et une bonification des aménagements paysagers de la propriété située au 576, rue Saint-Charles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2020-170 du CCU.

Le vote est demandé par Mme Isabelle Bleau appuyé par Mme Anne Barabé.

Vote pour: M. Raouf Absi, Mme Josée Bissonnette, M. François Desmarais, Mme Magalie Queval, Mme Jacqueline Boubane, Mme Lise Roy et Mme Anne Barabé.

Vote contre: Mme Isabelle Bleau.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

201019-16

**Demandes site du patrimoine présentées au CCU du 30 septembre 2020**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2020-158, U2020-166 et U2020-168 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 30 septembre 2020 et d'approuver :

1. Partiellement, la demande site du patrimoine numéro 2020-70148 pour autoriser le remplacement des portes et fenêtres et la peinture du revêtement extérieur de l'immeuble situé au 535-537, rue Notre-Dame, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2020-158 du CCU. Le conseil suggère que les fenêtres soient en bois.
2. La demande site du patrimoine numéro 2020-70154 pour autoriser la démolition et la reconstruction du balcon en cour arrière, d'un immeuble situé au 60, rue Duclos-Decelles, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2020-166 du CCU.
3. La demande site du patrimoine numéro 2020-70157 pour autoriser une nouvelle cheminée sur l'immeuble situé au 609, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2020-168 du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mmes Jacqueline Boubane et Lise Roy se retirent pour ce point.

201019-17

**Demandes de PIIA et site du patrimoine présentées au CCU du 30 septembre 2020**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2020-164 et U2020-165 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 30 septembre 2020 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine numéro 2020-70152 pour autoriser le remplacement des fenêtres du sous-sol d'un immeuble situé au 506, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2020-164 du CCU.
2. La demande de PIIA numéro 2020-70152 pour autoriser le remplacement des fenêtres du sous-sol d'un immeuble situé au

506, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2020-165.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mmes Boubane et Roy reprennent leurs sièges.

201019-18

**Mise à jour des membres de comités de la participation citoyenne**

---

CONSIDÉRANT qu'au début du mois de septembre 2020, des membres de comités et commissions de la participation citoyenne ont démissionné et que d'autres se sont retirés afin de respecter les critères d'admissibilité pour en faire partie;

CONSIDÉRANT qu'il y a aussi eu des changements en ce qui concerne les fonctionnaires responsables de ces comités et commissions;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en faire la mise à jour en désignant officiellement les personnes suivantes à titre de membres de ces comités tels qu'apparaissant ci-dessous.

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2237 préparé par la Direction générale, daté du 25 septembre 2020 et portant sur la mise à jour des membres des comités et commissions de la participation citoyenne;

**Comité achat responsable**

Il est proposé de retirer les noms de :

- Mme Adèle Pilote-Babin
- M. Robert Sévigny
- Mme Isabelle Savaria

et de modifier le titre de :

- Mme Amélie Giguère, chef de section de la participation citoyenne par « chef de service participation citoyenne »

**Composition officielle en date du 19 octobre 2020 :**

- M. Jean Martel, maire
- Mme Jacqueline Boubane, conseillère municipale
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne

- M. Guillaume Chrétien
- Mme Laurence Hamel
- Mme Isabelle Harvey
- M. Michel Lamarre
- Mme Pascale Lavoie
- Mme Joëlle Martin
- M. Alain Meunier

**Comité consultatif des arts et de la culture**

Il est proposé de retirer le nom de :

- Mme Sarah Beaulieu-Larochelle

et de modifier le titre de :

- Mme Amélie Giguère, chef de section de la participation citoyenne par « chef de service participation citoyenne »

Composition officielle en date du 19 octobre 2020 :

- M. Jean Martel, maire
- Mme Josée Bissonnette, conseillère municipale
- M. Jonathan C.-Rousseau, chef de division bibliothèque
- Mme Isabelle Casavant, chef de service des arts et de la culture
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne

- Mme France Brais
- Mme Koliny Chhim
- Mme Mylène Cyr
- M. Alain Daignault
- Mme Liliane Keeler
- M. Jules Emmanuel Mercier
- M. Philippe Néron
- Mme Myrtha Pelletier
- M. Roger Renaud
- Mme Karine Riverin
- Mme Louise Robitaille
- Mme Marie-Hélène Roy
- Mme Cindy Veilleux

**Comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin)**

Il est proposé de modifier le titre de :

- Mme Amélie Giguère, chef de section de la participation citoyenne par « chef de service participation citoyenne »

Composition officielle en date du 19 octobre 2020 :

- M. Jean Martel, maire
- Mme Isabelle Bleau, conseillère municipale
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne

- Mme Suzanne Binet-Audet
- Mme Chantal De Menezes
- Mme Martine Forest, présidente
- M. René De Vette
- Mme Geneviève Trudel
- Mme Sylvie Belisle
- Mme Natacha Bouvier
- Mme Marie-Ève Trudeau
- Mme Marie-Claude Canuel
- M. Michel Couturier
- M. Jean-Yves Gendron
- M. Daniel Renaud
- M. Jean Vigneault

**Comité jeunesse**

Il est proposé de retirer les noms de :

- Loïk Holdrinet

- Geneviève Côté, coordonnatrice vie communautaire
- Rosalie Lafleur

D'ajouter le nom de :

- Bernard Taylor, régisseur vie communautaire

et de modifier le titre de :

- Mme Amélie Giguère, chef de section de la participation citoyenne par « chef de service participation citoyenne »

Composition officielle en date du 19 octobre 2020 :

- M. Jean Martel, maire
- M. François Desmarais, conseiller municipal
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
- M. Bernard Taylor, régisseur vie communautaire

- Jeanne Bourque
- Philippe Chamberland
- Raphaël Gariépy
- Shahrooz Kiani Tallaei
- Marianne Larouche
- Félix-Antoine Perras
- Sarah-Maude Perras
- Thomas Riendeau

**Comité ferroviaire**

Il est proposé de retirer le nom de :

- M. Jacques Racine

Et de modifier le titre de :

- Mme Amélie Giguère, chef de section de la participation citoyenne par « chef de service participation citoyenne »

Composition officielle en date du 19 octobre 2020 :

- M. Jean Martel, maire
- Mme Isabelle Bleau, conseillère municipale
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne

- M. François Beaulne, membre invité non votant
- Mme Micheline B. Savaria
- M. Jean-Marcel Duval
- M. Daniel Galarneau
- M. Cyril Gambini
- M. Jacques Labrecque
- Mme Sylvie Lamoureux
- Mme Monique Marion
- Mme Andréa Rodriguez
- M. Rémi Tremblay
- Mme Gaétane Voyer

**Commission des aînés**

Il est proposé de retirer les noms de :

- M. Michel Leclerc, chef de service de la vie communautaire et de la participation citoyenne
- Mme Marjolaine Matte, régisseur au service de la vie communautaire
- Mme Michèle Forgues
- M. Claude Saint-Jarre

d'ajouter les noms de :

- Mme Nancy Tétreault, chef de service vie communautaire
- Mme Marie-Laurence Audet, régisseur vie communautaire

et de modifier le titre de :

- Mme Amélie Giguère, chef de section de la participation citoyenne par « chef de service participation citoyenne »

Composition officielle en date du 19 octobre 2020 :

- M. Jean Martel, maire
- Mme Isabelle Bleau, conseillère municipale
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
- Mme Nancy Tétreault, chef de service vie communautaire
- Mme Marie-Laurence Audet, régisseur vie communautaire

- Mme Mireille Beaulac
- Mme Henriette Bédard-Dumont
- M. Claude-André Bonin
- M. Pierre Chagnon
- M. Robert Choquette
- Mme Gilberte Dupont
- M. Jean-Yves Gendron
- Mme Louise Goulet
- Mme Monique L'Hérault
- Mme Gina Stooke

**Commission des jumelages**

Il est proposé de modifier le titre de :

- Mme Amélie Giguère, chef de section de la participation citoyenne par « chef de service participation citoyenne »

Composition officielle en date du 19 octobre 2020 :

- M. Jean Martel, maire
- M. Raouf Absi, conseiller municipal
- M. François Desmarais, conseiller municipal
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne

- M. Marc Boulard, secrétaire
- Mme Katherine Ferguson
- M. Nicholas Imonti, vice-président
- M. Jean-Frédéric Lafontaine, président
- M. André Provost
- Mme Andrée Savard, trésorière
- M. Gilles Vaillancourt
- M. François Vincent

### **Commission du plan de développement durable**

Il est proposé de retirer le nom de :

- M. Claude Saint-Jarre

### **Composition officielle en date du 19 octobre 2020 :**

- M. Jean Martel, maire
- Mme Anne Barabé, conseillère municipale
- M. Roger Maisonneuve, directeur général
- Mme Nadia Rousseau, directrice, Direction de l'urbanisme et de l'environnement
- M. Daniel Drouin, chef de service Environnement, Direction de l'urbanisme et de l'environnement

- M. André Bastien
- Mme Anne-Marie Brunet
- Mme Vanessa Damiani
- M. Jean-Jacques Drieux
- M. Joop Gieling
- M. Pascal Lachance
- Mme Manon Lacharité
- M. François Lespinay
- M. Michel Letendre
- Mme Marielle Malvaso
- Mme Priscilla Morin
- Mme Anne-Françoise Rocheleau
- Mme Louise Tardy
- Un représentant du CISSSME16 pouvant être accompagné

### **Secrétariat à la participation citoyenne**

Il est proposé de modifier le titre de :

- Mme Amélie Giguère, chef de section de la participation citoyenne par « chef de service participation citoyenne »

### **Composition officielle en date du 19 octobre 2020 :**

- M. Jean Martel, maire
- Mme Amélie Giguère, chef de service participation citoyenne
- M. André Coutu
- M. Frédéric Grenier
- Mme Laurence Hamel
- Mme Andrée Labrie
- M. Michel Lamarre
- M. Luc Lapierre-Pelletier
- M. Serge Mallette
- M. Marc Sauvé

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-19

**Commission de la circulation et du transport  
recommandation 200716-11 – stationnement rue  
Emma-Lajeunesse, entre De Mortagne et Achille-Fortier**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport, rencontre du 16 juillet 2020;

Il est proposé d'approuver la recommandation suivante:

- la recommandation 200716-11 à l'effet d'interdire le stationnement de 22 h à 8 h du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril sur la rue Emma-Lajeunesse entre le boul. de Mortagne et la rue Achille-Fortier et ce, des deux côtés de la rue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-20

**Commission de la circulation et du transport rencontre  
du 16 septembre 2020 - recommandations**

---

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport, rencontre du 16 septembre 2020;

Il est proposé d'approuver les recommandations suivantes:

1. La recommandation 200916-03 visant à interdire le stationnement sur la rue Joseph-Bouchette côté sud-est à l'intersection du boul. du Fort-St-Louis sur une distance de 10 mètres, et ce, du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril.
2. La recommandation 200916-04 visant à interdire le stationnement face au 1331 Graham-Bell entre les deux entrées.
3. La recommandation 200916-05 visant à interdire le stationnement sur la rue Louis-Blériot côté sud-ouest à l'intersection de la rue J.-A.-Bombardier sur une distance de 25 mètres.
4. La recommandation 200916-06 visant à maintenir le statu quo quant au stationnement sur la rue de Corbon.
5. La recommandation 200916-07 visant à retirer l'interdiction de stationner sur la rue Denis-Véronneau intersection rue Jean-Talon.
6. La recommandation 200916-08 visant à maintenir le statu quo quant à la demande d'arrêt sur la rue Marquis-De Tracy.
7. La recommandation 200916-09 visant l'ajout d'un panneau de signalisation « Attention sortie de véhicules » à la sortie de Caléo sur la rue Lionel-Daunais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Josée Bissonnette quitte pour ce point considérant ses liens familiaux avec M. Normand Lamoureux.

201019-21

**Demande de mesures différentes du comité d'examen technique du 8 octobre 2020**

---

Il est proposé d'entériner la recommandation SR2020-004 présentée par le comité d'examen technique lors de la réunion du 8 octobre 2020 et d'approuver la demande de numéro 2020-70166 afin de permettre que les séparations coupe-feu des cages d'escaliers d'issue soient interrompues par des planchers et des paliers, tout en proposant des mesures à mettre en place afin de réduire le risque de propagation d'incendie, pour des immeubles situés aux 630-632, 634-638, 640-644, 652-654, 656-658, 660-662, 664-668, 670-672, 674-676, 680-682, 684-686, 688-690, 692-694, 698, 700, 702, 740, 742, 744, 746, 750, 752, 754, 758, 760, 762, 768, 770, 772, 780-782, 784-788, 790-792, 794-798, 826-828 et 830-832, rue des Bureaux, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation SR2020-004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Bissonnette reprend son siège.

**Demandes de dérogation mineure**

---

201019-22

**Demande de dérogation mineure no 2020-70131 – aménagement d'un terrain**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2020-70131;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2020-162;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 29 septembre 2020 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2020-70131 à l'égard de l'immeuble situé au 65, rue De Vaudreuil sur les lots 5 174 883, 5 174 881, 5 174 878 et 2 274 771 du cadastre du Québec déposée le 15 juillet 2020 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre:

- la présence d'une aire de stationnement en gravier et en asphalte en cour avant, qui n'est pas complètement pavée ni pourvue de bordures de béton;

- d'éliminer l'exigence de planter des arbres dans la bande aménagée comprise entre l'aire de stationnement et l'emprise de rue du cul-de-sac le plus au sud de l'emplacement (rue De Vaudreuil);
- de réduire l'exigence de planter des arbres dans la bande aménagée comprise entre l'aire de stationnement et l'emprise de rue du cul-de-sac le plus au nord de l'emplacement (rue De Vaudreuil).

Le tout selon la recommandation U2020-162 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- demande de dérogation mineure, datée du 5 juin 2020 et signée par madame Martine Peyton, urbaniste pour Éléments Planification Urbaine;
- plan de plantations AP-01 (20707\_ESQ\_rev2.pdf) daté d'août 2020 et signé et scellé par monsieur Mathieu Continelli, architecte-paysagiste;
- lettre d'exigences d'Hydro-Québec signée le 2 septembre 2020 par monsieur Mathieu Continelli, architecte-paysagiste;
- plans des servitudes datés du 4 juin 2020 et préparés par Éléments Planification Urbaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-23

**Demande de dérogation mineure no 2020-70149 –  
empiètement dans la marge latérale**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2020-70149;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2020-161;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 29 septembre 2020 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2020-70149 à l'égard de l'immeuble situé au 78, rue Marie-Chauvin sur le lot 1 910 371 du cadastre du Québec déposée le 11 août 2020 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre l'empiètement d'une portion du bâtiment de 0,40 mètre dans la marge latérale gauche.

Le tout selon la recommandation U2020-161 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- plan de localisation, préparé par Philippe Tremblay, arpenteur-géomètre, minute 5187, daté du 11 août 2020 et reçu le 12 août 2020;
- lettre argumentaire et description de la dérogation mineure demandée, préparée par Danielle Allain, reçue le 12 août 2020;
- photos du bâtiment existant et du garage attenant dérogatoire, reçues de la part de Danielle Allain, le 14 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-24

**Demande de dérogation mineure no 2020-70156 –  
hauteur du talus**

---

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2020-70156;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2020-167;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 29 septembre 2020 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2020-70156 à l'égard de l'immeuble situé au 779, rue Paul-Doyon sur le lot 4 305 687 du cadastre du Québec déposée le 9 septembre 2020 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre que le talus proposé sur la ligne de terrain adjacente à la rue De Montbrun soit d'un (1) mètre de hauteur.

Le tout selon la recommandation U2020-167 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- plan d'implantation, préparé par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, dossier 30 477, minute 2060, daté du 13 août 2020 et reçu le 27 août 2020;
- lettre argumentaire et identification des dispositions faisant l'objet d'une dérogation mineure, datées du 17 août et reçues le 27 août 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Administration et finances**

---

**Effectifs et embauche**

---

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 31 août 2020 au 3 octobre 2020 préparé par la directrice des ressources humaines de la ville et daté du 6 octobre 2020;
2. De féliciter Mme Pierrette Daigle, brigadière scolaire de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
3. De féliciter Mme Christine Zerbisias, brigadière scolaire de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville;
4. De féliciter Mme Louise Signori, brigadière scolaire de la Direction des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

**Listes de chèques et virements budgétaires**

---

---

**Listes de chèques**

---

Il est proposé :

- 1° D'approuver les listes des chèques suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
  - liste des chèques numéros 191867 à 191953 inclusivement;
  - liste des chèques numéros 191954 à 191997 inclusivement;
  - liste des chèques numéros 191998 à 192210 inclusivement;
  - liste des chèques numéros 192211 à 192311 inclusivement;
  - liste des chèques numéros 192312 à 192377 inclusivement.
- 2° D'approuver les paiements électroniques suivants:
  - paiements électroniques S-15954 à S-16021;
  - paiements électroniques S-16022 à S-16051;
  - paiements électroniques S-16052 à S-16090;
  - paiements électroniques S-16091 à S-16168;
  - paiements électroniques S-16169 à S-16237.
- 3° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-27

**Listes des virements budgétaires**

---

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2020  
au 14 octobre 2020

Écritures 5125 à 5144

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-28

**Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation  
2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 30 septembre 2020, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2020-329.

201019-29

**Comptes à radier**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2236 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 9 septembre 2020;

Il est proposé de radier la somme de 3 986,89 \$ plus intérêts et pénalités pour les dossiers énumérés audit sommaire décisionnel dont le recouvrement n'est plus possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-30

**Dépôt des états financiers comparatifs au  
30 septembre 2020**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt, par le trésorier de la Ville, des états financiers comparatifs 2020 devant être déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue au moins quatre (4) semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté.

**Fermeture des soldes d'emprunt long terme approuvés  
non contractés**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2247 de la Direction des finances et des approvisionnements daté du 5 octobre 2020;

Il est proposé:

Que le conseil modifie les règlements identifiés au document : *soldes résiduaux à renoncer* ci-joint de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de *l'emprunt autorisé par règlement* par les montants indiqués à la colonne *nouveau montant de l'emprunt amendé* du document ci-joint.
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme de 46 052,92 \$ tel qu'indiqué à la colonne *fonds général* du document ci-joint.
3. Par le retour au fonds *Solde disponible de règlements fermés* le montant de 1 546 575,84 \$ tel qu'indiqué dans la colonne *Solde disponible de règlements fermés*.
4. Par le retour aux *Excédents non affectés* la somme de 593 883,03 \$ tel qu'indiqué dans la colonne *Retour au EFNA*.
5. Que le trésorier ou l'assistant-trésorier soit autorisé à procéder aux écritures comptables requises afin de finaliser le financement et la fermeture de chaque règlement, tel que décrit à ladite liste.

Que la Ville de Boucherville informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au document joint ne sera pas utilisé en totalité pour un montant à libérer de 6 191 579 \$.

Que la Ville de Boucherville demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés au document joint.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Fermeture des projets en cours de 2015, 2016, 2017,  
2018, 2019 et 2020 selon la liste jointe**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2245 préparé par la Direction des finances et des approvisionnements daté du 5 octobre 2020;

Il est proposé:

1. D'approuver la fermeture des projets de dépenses d'investissement de 2015, 2016, 2018, 2019 et 2020 tels qu'identifiés sur la liste soumise par le trésorier. Cette fermeture est effectuée en date du 31 décembre 2020.
2. D'autoriser le trésorier ou l'assistant-trésorier à procéder aux écritures comptables requises afin de finaliser le financement de chaque projet et retourner les fonds excédentaires à leurs sources d'origine, tel que la liste ci-jointe audit sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

201019-33

#### **Reconduction du contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et manipulation de vannes (SI-19-09)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et manipulation de vanne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2258 préparé par la Direction des travaux publics daté du 28 septembre 2020 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire pour une dernière année, le contrat SI-19-09, pour l'inspection et l'analyse des bornes d'incendie et manipulation de vannes, à Simo Management Inc., pour un montant de 32 712,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-34

#### **Reconduction du contrat de location de trois chenillettes à trottoirs (SP-14-20)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de location de trois chenillettes à trottoirs;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2255 préparé par la Direction des travaux publics daté du 1<sup>er</sup> octobre 2020 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire pour une dernière année, le contrat SP-14-20, pour la location de trois chenillettes à trottoirs, à Équipement Plannord ltée, pour un montant de 120 729,50 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-35

**Reconduction du contrat de location d'un camion muni d'équipement de déneigement d'une saleuse et d'une benne de 16 pieds de long (SP-15-25)**

---

CONSIDÉRANT le contrat de location d'un camion muni d'équipement de déneigement, d'une saleuse et d'une benne de 16 pieds de long;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2256 préparé par la Direction des travaux publics daté du 1<sup>er</sup> octobre 2020 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-15-25 location d'un camion muni d'équipement de déneigement, d'une saleuse et d'une benne de 16 pieds de long à Location de Camion Excellence PacLease pour un montant de 43 644,51 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-36

**Reconduction du contrat de tonte de gazon sur le territoire de la Ville de Boucherville (SP-18-03)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la tonte du gazon sur le territoire de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2257 préparé par la Direction des travaux publics daté du 13 octobre 2020 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-18-03 pour la tonte du gazon sur le territoire de la Ville de Boucherville à Paysagiste Rive-Sud Ltée, pour un montant de 259 086,37 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-37

**Reconduction du contrat pour la fourniture d'asphalte routier (SP-18-32)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la fourniture d'asphalte routier;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2259 préparé par la Direction des travaux publics daté du 1<sup>er</sup> octobre 2020 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-18-32 de fourniture d'asphalte routier à LES ENTREPRISES NORD CONSTRUCTION (1962) INC. pour un montant de 135 723,62 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-38

**Reconduction du contrat pour les travaux d'application et de fourniture de peinture pour le marquage transversal et autres types de travaux de marquage sur chaussée (SP-19-12)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour les travaux d'application et de fourniture de peinture pour le marquage transversal et autres types de travaux de marquage sur chaussée;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2261 préparé par la Direction des travaux publics daté du 8 octobre 2020 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire pour une dernière année, le contrat SP-19-12 pour les travaux d'application et de fourniture de peinture pour le marquage transversal et autres types de travaux de marquage sur chaussée, à Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. Inc., pour un montant de 105 244,67 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-39

**Reconduction du contrat pour la coupe des hautes herbes des fossés sur le territoire de la Ville de Boucherville (SP-19-14)**

---

CONSIDÉRANT le contrat SP-19-14 pour la coupe des hautes herbes des fossés sur le territoire de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2260 préparé par la Direction des travaux publics daté du 1<sup>er</sup> octobre 2020 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-19-14 pour la coupe des hautes herbes sur le territoire de la Ville de Boucherville à Excavation G.A.L. Inc. pour un montant de 65 070,10 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-40

**Reconduction du contrat le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout (SP-20-02)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égout;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2262 préparé par la Direction des travaux publics daté du 1<sup>er</sup> octobre 2020 sur le sujet;

Il est proposé de reconduire le contrat SP-20-02 pour le nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égout à CAN-EXPLORE INC., pour un montant de 72 475,07 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus au devis et à la soumission, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-41

**Annulation de l'appel d'offres pour la collecte et transport des matières organiques (SP-20-24)**

---

CONSIDÉRANT l'appel d'offres SP-20-24 pour collecte et transport des matières organiques;

CONSIDÉRANT qu'aucun soumissionnaire n'a été en mesure de fournir une preuve d'achat conditionnel ou une lettre d'entente pour l'accès en tout temps à un véhicule 100% électrique;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2274 préparé par la Direction des travaux publics daté du 8 octobre 2020;

Il est proposé d'annuler l'appel d'offres SP-20-24 pour collecte et transport des matières organiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes, conventions et contrats**

---

201019-42

**Approbation d'un signataire pour l'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Boucherville pour l'intégration des utilités publiques pour le projet de développement Harmonie phase 7B (P-16-DEV-03-M1)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a reçu la planification aux fins de développement pour ce secteur.

Il est proposé d'autoriser le chef de service - conception et planification ou le directeur du génie à soumettre et à signer l'entente entre Hydro-Québec et la Ville de Boucherville relativement à l'intégration des utilités publiques pour le projet de développement Harmonie phase 7B.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-43

**InMédia - Approbation Entente de terminaison de contrat et transaction**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a lancé l'appel d'offres SI-19-22 visant l'acquisition, la livraison, la mise en place et l'hébergement d'un portail citoyen (2<sup>e</sup> appel d'offres) au cours du mois d'avril 2019;

CONSIDÉRANT qu’au terme de l’appel d’offres, InMedia s’est vue octroyer un contrat, le tout étant confirmé par la résolution de la Ville de Boucherville numéro 190610-40, adoptée le 10 juin 2019 pour un début de mandat en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que les parties ont résolu mutuellement, sans admission et d’un commun accord de mettre un terme au contrat ;

Il est proposé :

- 1. D'approuver l'entente de terminaison de contrat et transaction entre la Ville de Boucherville et InMédia.
- 2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tous documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-44

**Bail - Boutique du Complexe aquatique  
Laurie-Eve-Cormier**

---

Il est proposé:

- 1. D'approuver le bail entre la Ville de Boucherville et 9362-8063 Québec inc. relativement à la location d'un local de 30,6 m2 au 490, chemin du Lac à Boucherville.
- 2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Affaires diverses**

---

201019-45

**Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

- 1. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-201022-2.1 à CA-201022-2.8.

2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-201022-4.1 à CA-201022-4.2.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-201022-5.1 à CA-201022-5.2.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-201022-6.1 à CA-201022-6.10.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-201022-8.1 à CA-201022-8.5.
6. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CAX-201022-4.1.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Josée Bissonnette se retire considérant ses liens familiaux avec M. Normand Lamoureux.

201019-46

**Exemptions des tarifs – PIIA, permis et autres -  
Association des propriétaires des Cours Georgiennes  
et Garantie Habitation Québec inc.**

---

CONSIDÉRANT l'historique de ce dossier technique nécessitant la réalisation de travaux correctifs impliquant une somme d'argent importante pour les parties impliquées;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2228 préparé par la Direction de l'Urbanisme daté du 1<sup>er</sup> octobre 2020;

Il est proposé:

1. Que l'Association des syndicats Cours Georgiennes et Garantie Habitation Québec inc. (incluant ses mandataires) soient exemptées de tous les tarifs administratifs applicables en vertu du Règlement 2019-316 (Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2018-302) dans le cadre de la résolution du dossier visant la réalisation des travaux correctifs au Code de construction, et ce afin que la somme d'argent exemptée puisse servir aux fonds des travaux projetés.
2. Le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du projet de règlement numéro 2020-316-3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Bissonnette reprend son siège.

201019-47

**Participation au Symposium virtuel d'Ouranos - Un panel d'ouverture d'actualité : COVID et changements climatiques**

---

Il est proposé:

1. D'autoriser Mme Anne Barabé, conseillère, à participer au Symposium virtuel d'Ouranos - *Un panel d'ouverture d'actualité: COVID et changements climatiques* du 26 octobre au 6 novembre 2020;
2. D'autoriser le remboursement des dépenses ainsi encourues sur présentation des pièces justificatives, le tout selon les règles et lois applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-48

**Demande de modification à la Loi sur l'expropriation**

---

CONSIDÉRANT que chaque année, des sommes importantes sont dépensées par les municipalités pour acquérir des immeubles afin de réaliser des projets municipaux;

CONSIDÉRANT que lorsque la négociation de gré à gré s'avère infructueuse, les municipalités n'ont d'autre choix que d'acquérir les immeubles visés par voie d'expropriation;

CONSIDÉRANT que les indemnités payables au propriétaire fixées en vertu de la *Loi sur l'expropriation* et de son interprétation jurisprudentielle s'avèrent nettement supérieures à la valeur marchande de l'immeuble, et souvent aléatoires en fonction du type de propriétaire;

CONSIDÉRANT que la première mouture du projet de *Loi 61*, présenté au printemps dernier, répondait à plusieurs demandes du milieu municipal, particulièrement en matière d'expropriation;

CONSIDÉRANT que les mesures d'assouplissement en matière d'expropriation comprises dans la première mouture du PL61, qui s'arriment à celles mises en place pour la réalisation du Réseau électrique métropolitain ainsi que du Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, étaient pour les municipalités une démonstration claire que la *Loi sur l'expropriation* devait être réformée à brève échéance;

CONSIDÉRANT qu'une réforme de la loi permettrait un rééquilibrage des forces entre parties expropriantes et parties expropriées et favoriserait un partage plus équitable des risques, ainsi qu'une prévisibilité budgétaire pour la partie expropriante;

Il est proposé:

1. Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

2. Que la Ville de Boucherville demande au gouvernement du Québec de modifier la *Loi sur l'expropriation* afin que l'indemnité soit basée sur la valeur marchande et non pas sur la valeur au propriétaire, comme cela est le cas dans les autres provinces canadiennes.
3. Que la Ville de Boucherville demande au gouvernement du Québec de déposer cet automne un échéancier pour modifier la loi afin que les municipalités puissent être en mesure d'établir adéquatement leur budget respectif pour l'année 2021.
4. Qu'une copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation Mme Andrée Laforest, au ministre des Transports M. François Bonardel, à la députée provinciale de Montarville Mme Nathalie Roy ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-49

**Projet pilote - Entente concernant l'entretien des infrastructures d'aqueducs et d'égouts sur les allées privées d'un projet intégré - phase 4**

---

CONSIDÉRANT le Groupe de travail sur les enjeux des projets intégrés avait demandé que la Ville prenne à sa charge l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT que la Ville procède déjà à l'entretien de ses propres réseaux d'aqueduc et d'égouts et qu'elle possède les ressources suffisantes pour prendre en charge à titre de projet pilote l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égouts de quelques projets intégrés;

CONSIDÉRANT la résolution 170116-32 par laquelle la Ville de Boucherville désigne 8 projets intégrés pour faire partie de la première phase du projet pilote;

CONSIDÉRANT la résolution 180514-41 par laquelle la Ville de Boucherville désigne 22 projets intégrés pour faire partie de la deuxième phase du projet pilote;

CONSIDÉRANT la résolution 191111-74 par laquelle la Ville de Boucherville désigne 20 projets intégrés pour faire partie de la troisième phase du projet pilote;

CONSIDÉRANT que la Ville désire poursuivre le projet pilote en ajoutant de nouveaux projets intégrés pour la période du 1er janvier 2021 au 31 mars 2022;

Il est proposé:

1. D'approuver, à titre de projet pilote, l'entente modifiée concernant l'entretien des infrastructures d'aqueduc et d'égouts sur les allées privées d'un projet intégré et leur cession à la Ville de Boucherville.

2. Que la Ville de Boucherville désigne les projets intégrés suivants pour faire partie de ce projet:

1. Jardins du golf I et II  
1150 à 1188 De Montarville
2. Les Condos Jean-Talon  
256 à 298 rue Jean-Talon
3. Allée des Pionniers  
10 à 58, Allée des Pionniers
4. Place des Vosges  
485 des Vosges
5. Place Montpellier  
1290, De Montarville
6. Faubourg des Explorateurs  
770-1 à 35 rue des Ateliers
7. Les Condos Fort-St-Louis  
1014 boul. du Fort-St-Louis
8. Jardins de Grenoble  
1055 rue Charcot

Les projets de la deuxième phase soient:

1. Habitations les Villageois  
35 de Varennes Nord
2. Croissant J.P.-Provost  
13 à 17 De Montbrun
3. Les Maisons Bilodeau  
1050 Gilles-Hocquart
4. Berges de la Rivière-aux-Pins  
518 François-V.-Malhiot
5. Villas De Montbrun phase V  
780-790 De Montbrun
6. Jardins D'Avignon  
660 Paul-Doyon
7. Jardin de Bergerac  
1065 Charcot
8. Société Domaine du Ruisseau  
500-565 Félix-Leclerc
9. Les Cours Montarville  
935-937-939 De Montarville
10. Jardins de Champagne  
640 Paul-Doyon

11. Jardins de Dijon  
1095 Charcot
12. Havre du Marais  
805 Jean-Deslauriers
13. Faubourg Harmonie  
1015 et 1025 Lionel-Daunais
14. Jardins des Tuileries  
795 Jean-Deslauriers
15. Projets Roy-Audy  
304-354 Roy-Audy
16. Les Peupliers I  
200-222 Marie-Victorin
17. Les Jardins de Normandie  
1200-1214 De Montarville
18. Boisé du parc  
635 des Sureaux
19. Fontainebleau II  
264 de Champagne
20. Fontainebleau I  
376 du Languedoc
21. Les Victoriennes (Phase III)  
1280 de Montarville
22. Le Picardie 2  
355 du Languedoc

Les projets de la troisième phase soient:

1. Les Roseraies  
304 à 354 Charlotte-Denys
2. Villas De Montbrun (phase 4)  
772 à 778 De Montbrun
3. Villas De Montbrun (phase 2)  
748 à 752 De Montbrun
4. Les Condos Le Mansard II  
750 à 822 François-Gravé
5. Les Condos Le Mansard  
830 à 854 François-Gravé
6. Ruisseau de la Broquerie  
1100 à 1150 Hélène-Boullé
7. 900 à 958 De Montarville

8. Terrasse Vincent-D'indy sur le lac  
1062 et 1072 Charcot
9. Jardins de Florimont  
634 Jean-Deslauriers
10. Jardins de Toulouse I  
675 Paul-Doyon
11. Jardins de Normandin  
674 Jean-Deslauriers
12. Place Montarville I  
1110 à 1128 De Montarville
13. Place Montarville II  
1130 à 1146 De Montarville
14. Le Picardie I  
375-1 à 375-24 Du Languedoc
15. Le Normandie  
300 à 376 de Dijon
16. Le Versaille  
357 à 387 de Vendée
17. Carrefour Londonien  
450 à 480 de Reims
18. Jardins de Provence  
654 Jean-Deslauriers
19. Jardins de Chaumont  
694 Jean-Deslauriers
20. Jardins de Valloires  
704 Jean-Deslauriers

Les projets de la quatrième phase soient:

1. 1060 de Montarville
2. Archimède  
1000 à 1076 Hélène-Boullé
3. Les Trois Arches  
472 à 518 Corte-Real
4. 820 à 848 Hélène-Boullé
5. 800 à 818 Hélène-Boullé
6. Cours Louis-Hébert  
101 à 716 Louis-Hébert

7. Les Condos Le Champlain  
480 à 516 Samuel-de Champlain  
755 à 781 François-Gravé
8. Des Découvreurs I  
747 à 783 Samuel-de Champlain  
832 à 840 De Montbrun  
780 à 796 Place des Découvreurs
9. Villas De Montbrun (phase 1)  
740 à 746 De Montbrun
10. Des Découvreurs II  
781 à 787 Place des Découvreurs  
800 à 826 De Montbrun
11. Les Victoriennes (phase I)  
1260 De Montarville
12. Les Victoriennes (phase II)  
1270 De Montarville
13. Villas De Montbrun (phase 3)  
760 à 770 De Montbrun
14. Manoir De Montarville  
1390 De Montarville
15. Domaine De Montarville  
1230 à 1236 De Montarville  
422 à 436 de Normandie
16. Les Vieilles Provinces de France  
(Grand syndicat: Manoir De Montarville)  
1380 De Montarville
17. Jardins du Périgord  
624 Jean-Deslauriers
18. Jardins de Toulouse II  
655 Paul-Doyon
19. Jardins de Savoie  
680 Paul-Doyon
20. Jardins d'Alsace  
614 Jean-Deslauriers
21. Jardins de Monaco  
744 Jean-Deslauriers
22. Jardins de Limoges  
764 Jean-Deslauriers
23. Jardins de Nantes  
635 Paul-Doyon

24. Jardins d'Orléans  
794 Jean-Deslauriers

3. Que cette désignation est conditionnelle à l'acceptation par résolution du conseil d'administration du projet intégré de l'entente modifiée.
4. Que le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante-greffière soient autorisés à signer au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-50

**Demande d'aide financière au programme Fonds pour  
l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du ministère;

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

CONSIDÉRANT qu'une modification a été apportée à la longueur de la conduite à réhabiliter;

Il est proposé:

1. Que la Ville de Boucherville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.
2. Que la Ville de Boucherville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec, de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions qu'elles soient de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU.
3. Que la Ville de Boucherville s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.
4. Que la Ville de Boucherville s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements.
5. Que la Ville de Boucherville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

6. Que le directeur général de la Ville de Boucherville soit autorisé à signer le protocole d'entente en lien avec cette demande.
7. Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-51

**Mandat à l'Union des municipalités du Québec -  
Regroupement d'achat en commun d'assurances  
protection de la réputation et de la vie privée des élus  
et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité  
pénale en matière de santé et sécurité (C-21)**

---

CONSIDÉRANT que conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Boucherville souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

Il est proposé:

1. De joindre par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

201019-52

**Avis de réserve pour fins publiques - une partie des lots  
4 686 184, 4 686 185 et 1 912 992 cadastre du Québec**

---

Ce point est reporté.

**Affaires nouvelles**

---

201019-53

**Adjudication d'un contrat de services professionnels  
pour étude géotechnique et caractérisation  
environnementale - Resurfaçage 2021 (P-21-AM-01-M2)**

---

CONSIDÉRANT le mandat de services professionnels pour étude géotechnique et caractérisation environnementale - Resurfaçage 2021;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2020-2288, préparé par la Direction du génie et daté du 18 octobre 2020 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le mandat de services professionnels pour étude géotechnique et caractérisation environnementale - Resurfaçage 2021 à Solmatech inc. pour un montant total de 62 713,32 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission P-21-AM-01-M2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

201019-54

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jean Martel, maire

---

Marie-Pier Lamarche, greffière